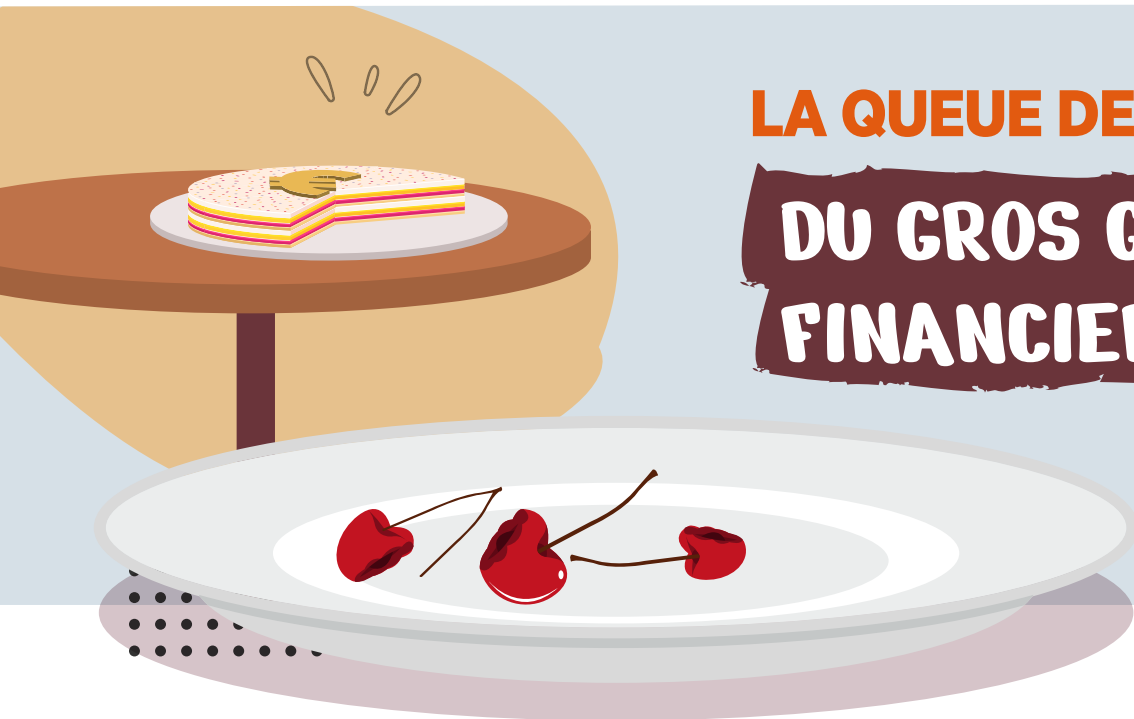


## LA QUEUE DE LA CERISE

### DU GROS GÂTEAU FINANCIER



## NÉGOCIATIONS DES SALAIRES :

### UNE « ÉPREUVE DE FORCE »

Chaque année, les organisations syndicales sont conviées à environ 3 réunions de négociation. **La Direction arrive déjà avec un « script » écrit d'avance.** Au départ, très peu de nos revendications étaient entendues et nous avons joué **une partie très serrée.**

## UNE SIGNATURE SOUS PRESSION, MAIS LA CFDT NE CÈDE PAS!

Les conditions de la Direction sont claires : **pas de signature pas de mesures salariales!** En tant qu'élus(e)s et représentants CFDT, nous assumons nos responsabilités. Nous ne voulons pas priver les collègues de mesures salariales.

Notre pugnacité nous a permis d'obtenir plus que l'augmentation générale et la prime PEPA.

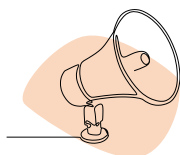




## UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DE +0,8 %

# TRÈS LOIN DE COMPENSER L'INFLATION

L'INSEE table sur une inflation à + 2,7 % pour le début de l'année. Les difficultés sur l'énergie et l'approvisionnement en matières premières ne vont pas faciliter le quotidien des ménages et des salarié(e)s CEIDF en particulier.



**La CFDT au 17 décembre réclamait + 1,2 % avec un plancher de 500 € et une clause de revoyure si l'inflation dépassait 2 % > Refus de la Direction**

## UNE PRIME PEPA À 1000 € : LES MIETTES DU GÂTEAU

# FISCALEMENT AVANTAGEUX POUR L'ENTREPRISE

La prime PEPA, certes, offre un petit coup de pouce au pouvoir d'achat sur l'instant, mais pas dans la durée! Ça ne compte pas pour la retraite, les cotisations sociales, le chômage. Elle est éphémère et arbitraire.

Contrairement à l'intéressement et à la participation, elle ne reflète ni les résultats de l'entreprise ni l'investissement des salarié(e)s.



**La CFDT demandait 2000 €. Possibilité offerte par Bercy pour les entreprises de plus de 50 salariés doté(e)s d'un accord d'intéressement.**



# SEULE LA CFDT ENGAGE « UN BRAS DE FER » POUR OBTENIR DES MESURES PLUS AMBITIEUSES ET PÉRENNES, **ET Y PARVIENT**

Au regard des enjeux de l'inflation pour les salarié(e)s, cette année nous avons réservé notre signature à l'obtention d'autres mesures.



## AUGMENTATION DES MINIMAS SALARIAUX

**COFI [E]**

32 000 € à  
33 000 €



**COFI [F]**

33 000 € à  
34 000 €



**SARCP [G]**

34 000 € à  
35 000 €



**SARCP [H]**

| 36 000 € à 37 000 €

à 37 000 € qui passe DA en H à une revalorisation de salaire de 3 000 €  
+ bonus managérial !



**CAPRO/CAGP [G]**

36 000 € à  
37 000 €



**CAPRO/CAGP [H]**

37 000 € à  
38 000 €



**DA [H]**

38 000 € à  
40 000 €



**DA [I]**

42 000 € à  
43 000 €



**DA [J]**

46 000 € à  
47 000 €



**AUGMENTATION MINIMUM DE 1500 €**  
annuels lors du passage de COCO à COFI.



**ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMME/HOMME**  
150 000 €



**BUDGET SPÉCIFIQUE POUR LES MÉTIERS**  
en tension COFI, CAPRO, CAGP, SARCP, CABDR :  
200 000 €



**PRIME DE 1500 €**  
pour l'obtention de l'ITB



**PROMOTION DE G EN H POUR LES CAGP**  
qui réussissent Dauphine.



**CELLULE DÉDIÉE DE TECHNIICO-COMMERCIAUX**  
en support des CAPRO.



**RENÉGOCIATION DU TÉLÉTRAVAIL**  
dans le 1<sup>er</sup> semestre 2022



**NÉGOCIATION COMPLÉMENTAIRE DU CET**  
[avec abondement] dans le 1<sup>er</sup> semestre 2022.



**RENÉGOCIATION DU TRAVAIL SUR SITE DISTANT**  
dans le 1<sup>er</sup> semestre 2022



**RENÉGOCIATION DE L'ACCORD QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL**  
courant 2022.



Malgré les difficultés à imposer une réelle négociation, la CFDT a réussi à engranger des avancées notables. La CFDT a pris ses responsabilités en signant un accord qui bénéficiera à l'ensemble des salarié(e)s cadres et non cadres.

**Parce que la CFDT vous ressemble, parce qu'elle est au cœur de vos préoccupations, REJOIGNEZ LA 1<sup>RE</sup> ORGANISATION SYNDICALE FRANÇAISE !**

La section syndicale CFDT de la CEIDF.